CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis n° 2022/02

Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 15 mars 2022 à 20h00 à la Salle des réceptions à Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président :	Pierre Dufay de Lavallaz [Les Vert.e.s]
Rapporteur :	Jean-Paul Dudt [PSIG]
Membres :	Cédric Weissert [UDC] Basile Bischoff, Eric Darbellay [PLR+ID] Nader Donzel, Patrick Fracheboud, Pavle Velkov [FORUM]
Excusé :	Corentin Gigandet [PSIG]

A noter que M. Florian Isoz, démissionnaire, n'a pas encore été remplacé.

Ont également assisté à la séance MM. Christian Maeder, Syndic, et Jean-Louis Radice, Municipal, que la commission remercie de leurs explications.

1. INTRODUCTION

Monsieur Maeder rappelle que le chantier de la Passerelle a d'abord été affecté par la Covid-19, puis par l'augmentation non prévisible des prix des matériaux, surtout de l'acier, d'où renchérissement du coût de l'ouvrage, d'où la demande de crédit complémentaire. Il y a aussi eu un changement en cours de chantier, l'acier des garde-corps ayant été remplacé par de l'inox.

A la question de savoir si c'est au maître d'ouvrage de supporter l'entier du renchérissement, M. Maeder répond que cela dépend du contrat : avec un contrat classique, c'est le cas ; mais avec un contrat forfaitaire sans clause de renchérissement, c'est à l'entreprise de supporter.

2. DELIBERATIONS

La commission relève que les différents postes du crédit de construction, rappelés en page 2 du préavis, ont été en fait dépassés de Fr. 195'000.-, dont Fr. 70'000.- ont pu être casés à la ligne « Divers et imprévus ». Elle regrette que le préavis ne donne pas la décomposition de ces Fr. 70'000.-, mais se contente d'en énumérer les éléments sans les chiffrer[1].

La commission aurait aussi aimé voir figurer dans le préavis le détail des Fr. 32'000.- du poste « Hausse contractuelle sur les fournitures travaux de génie civil » cité en page 3 du préavis.

3. CONCLUSIONS

Avec le sentiment de ne pas pouvoir faire autrement, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Ecublens, le 17 mars 2022

Le Président	Le Rapporteur
Pierre Dufay de Lavallaz	Jean-Paul Dudt

[1] « *Métrés béton, constructions métalliques, terrassements plus élevés que prévu par l'auteur du projet, appareils d'appui plus importants, honoraires supplémentaires et divers autres petits travaux* », cf. bas de la page 2 du préavis.